

## Communiqué

*LEFin: un projet équilibré et un modèle de surveillance des GFI permettant une reconnaissance internationale.*

La surveillance des GFI se fera dès 2019 au travers d'organismes de surveillance et avec une autorisation de la FINMA, ainsi en a décidé le 19 juin 2017 la Commission de l'économie et des redevances du Conseil National, confirmant en cela la proposition du Conseil des États.

Le modèle retenu prévoit que les sociétés de gestion devront être agréées par la FINMA, qui aura par conséquent aussi le pouvoir de retirer les autorisations, et que la surveillance courante sera déléguée à un (ou des) organisme de surveillance privé, autorisé et surveillé par la FINMA, mais agissant de manière indépendante.

Cette solution permet non seulement de prendre en compte le modèle et le périmètre d'activité spécifique des GFI, mais aussi et surtout une reconnaissance au niveau international, la FINMA restant maître des questions relatives à l'autorisation ainsi qu'aux sanctions.

L'OARG salue la confirmation d'un modèle qu'il a appelé de ses vœux et soutenu dès les premières discussions sur la LEFin ainsi que tout au long du processus parlementaire, par de nombreuses interventions. Il va poursuivre avec ses partenaires, l'ASG, SATC, STEP, ses travaux visant à la mise en place d'un organisme de surveillance conforme aux exigences.

Le Département Fédéral des finances a récemment mis en place des groupes de travail en vue d'élaborer les ordonnances d'application. L'OARG, par l'intermédiaire de son Président, participera aux travaux et veillera au respect de la volonté affichée par le Parlement et les milieux concernés. Une date d'entrée en vigueur est prévue pour 2019.

Lien vers le communiqué de la Commission du Conseil National.

<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-wak-n-2017-06-21.aspx>

Genève, le 22 juin 2017